

Communiqué de Presse
(à caractère promotionnel)



**CESSION PAR CERTAINS ACTIONNAIRES
D'UN NOMBRE MINIMUM DE 2 000 000 ACTIONS EXONHIT THERAPEUTICS
POUVANT ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 2 500 000 ACTIONS**

**ATTRIBUTION GRATUITE DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EXONHIT
THERAPEUTICS A TOUS LES ACTIONNAIRES AU 26 JUIN 2006**

Paris, France – le 7 juin 2006 - ExonHit Therapeutics S.A. (mnémonique : ALEHT), société de découverte pharmaceutique et diagnostique, annonce ce jour :

- la cession, au prix de 6,50 euros par action, d'un nombre minimum de 2 000 000 d'actions existantes, par certains actionnaires historiques d'ExonHit Therapeutics, pouvant être porté à un maximum de 2 500 000 actions existantes en cas d'exercice de la clause d'extension dans le cadre d'une offre au public et d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels (l'« Offre »), et
- l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions nouvelles (les « BSA ») à tous les actionnaires, à raison d'un bon par action, dix bons permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 7,80 euros, et l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris des BSA et des actions à provenir de l'exercice de ces bons de souscription d'actions (l'« Attribution Gratuite »).

La souscription du public dans le cadre de l'Offre d'actions existantes sera ouverte du 7 au 15 juin 2006 (17h00), et le placement auprès d'investisseurs institutionnels sera ouvert du 7 au 16 juin 2006 (midi).

Les BSA seront attribués gratuitement à tous les actionnaires le 26 juin 2006 et seront admis à la cote et exerçables à compter du 27 juin 2006 jusqu'au 19 janvier 2007.

La cession des actions existantes par les actionnaires historiques permettra d'augmenter de façon importante le flottant sur le titre et d'offrir aux fonds de capital risque la possibilité de céder leurs titres et de se concentrer sur leur métier de financement des start-up. La Société ne recevra aucun produit sur la cession de ces actions.

L'Attribution Gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires vise à permettre à chaque actionnaire de participer au financement de nouveaux projets de la Société. Les éventuels fonds levés permettront à la Société de financer ses nouveaux projets diagnostiques pour compte propre, notamment pour les maladies neurodégénératives et plus généralement pour les maladies chroniques, et d'être en mesure de saisir les opportunités qui s'offrent à elle dans le domaine thérapeutique.

« ExonHit a décidé de mettre en place les conditions d'une augmentation de la liquidité de ses actions et de répondre à certains actionnaires historiques (Fonds de Capital Risque) en offrant la possibilité de vendre une partie de leurs actions pour se concentrer sur leur métier d'amorçage des entreprises » déclare Bruno Tocqué, Président du Directoire. « Nous sommes heureux également

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS,
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

d'offrir des bons de souscription d'actions à nos actionnaires fidèles, à un prix leur permettant de participer encore plus activement au développement rapide de la Société. »

Euroland Finance est Conseil de la Société pour cette opération et le seul Teneur de Livre dans le cadre de l'Offre.

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro 06-182 en date du 6 juin 2006 est disponible sans frais auprès de ExonHit Therapeutics (www.exonhit.com) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>). L'attention du public est attirée sur les rubriques "Facteurs de risques" du prospectus.

Ce communiqué de presse a une vocation promotionnelle, et ne constitue en aucun cas un prospectus. Toute décision d'achat d'action ExonHit dans le cadre de l'Offre devra être faite sur la base du Prospectus. Le Prospectus contient des informations détaillées sur ExonHit et ses dirigeants, ainsi que les comptes et d'autres informations financières.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

6 juin 2006	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus
7 juin 2006	Ouverture de la période d'offre au public. Ouverture de la période de placement auprès des investisseurs institutionnels.
15 juin 2006 (17h00)	Clôture de la période d'offre au public.
16 juin 2006 (12h00)	Clôture de la période de placement auprès des investisseurs institutionnels.
21 juin 2006	Règlement et livraison des actions cédées dans le cadre de l'Offre.
26 juin 2006	Attribution gratuite aux actionnaires des BSA sur la base des positions en Euroclear France au 23 juin 2006.
27 juin 2006	Publication par Euronext Paris S.A. d'un avis relatif à l'émission et à l'attribution des BSA. Date de première cotation des BSA. Date d'ouverture de la période d'exercice des BSA.
19 janvier 2007	Date de clôture de la période d'exercice des BSA.

Eléments clés relatifs à la structure de l'Offre

Nombre et provenance des actions offertes :	L'Offre porte sur un nombre minimum de 2 000 000 d'actions, soit 8,6% du capital actuel, cédées par certains actionnaires, ce nombre étant susceptible d'être augmenté, en cas d'exercice de la clause d'extension, pour être porté à un nombre maximum de 2 500 000 actions existantes (les « Actions Existantes »).
Actionnaires Cédants :	Les Actions Existantes seront cédées dans le cadre de l'Offre par FCPR Banexi Venture 3, Béarnaise de Participation, Banexi SCR, FCPR Natio-Vie Développement 3, Dresdner Kleinwort Wasserstein Ltd, Danske Bank, FCPI AGF Innovation, FCPI AGF Innovation 2, Sofinnova Capital II et FCPR Innovation 1996 (les « Actionnaires Cédants »).
Clause d'extension :	En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions faisant l'objet de l'Offre, soit 2 000 000 Actions Existantes, est susceptible d'être augmenté d'un maximum de 25% pour être porté à un nombre maximum de 2 500 000 actions en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension par Euroland Finance (la « Clause d'Extension »). Il est prévu que cette décision intervienne le 16 juin 2006.
Prix des actions offertes :	6,50 euros par action.
Règlement et livraison :	Le 21 juin 2006.
Date de jouissance :	1 ^{er} janvier 2006.
Produit brut de la cession :	Le produit brut des cessions d'Actions Existantes sera égal à 13 millions d'euros hors exercice éventuel de la Clause d'Extension, et à 16,25 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension. La Société ne recevra aucun produit sur la cession des Actions Existantes par les Actionnaires Cédants.
Charges liées à l'Offre :	Les dépenses liées à l'Offre (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) seront prises en charge par les Actionnaires Cédants au <i>pro rata</i> des actions cédées par chacun d'eux.

Eléments clés de l'attribution gratuite des BSA :

Nombre et quotité d'attribution des BSA :	Les BSA seront attribués gratuitement à tous les actionnaires le 27 juin 2006. Les BSA seront attribués à raison d'un BSA par action de la Société détenue à l'issue de la journée de bourse du 23 juin 2006. A titre indicatif, 23 080 653 BSA seraient émis et attribués sur la base du capital social au 31 mars 2006. Le nombre de BSA émis et attribués pourrait être porté à un maximum de 25 828 695 BSA dans l'hypothèse où l'intégralité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions exerçables seraient exercés avant le 23 juin 2006. Le nombre définitif fera l'objet d'un avis Euronext et d'un communiqué de presse diffusé le 27 juin 2006.
Période d'exercice des BSA :	Les BSA seront exerçables à compter du 27 juin 2006 jusqu'au 19 janvier 2007. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 19 janvier 2007 deviendront caducs et perdront toute valeur.
Parité d'exercice des BSA :	10 BSA donneront le droit de souscrire une Action Nouvelle.
Cotation :	Les BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Leur première cotation est prévue pour le 27 juin 2006.
Charges liées à l'Attribution Gratuite :	Les dépenses liées à l'attribution gratuite des BSA (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) seront pris en charge par la Société.

A propos d' ExonHit Therapeutics

www.exonhit.com

ExonHit Therapeutics est le leader dans l'analyse de l'épissage alternatif de l'ARN, un processus qui lorsqu'il est dérégulé est à l'origine de pathologies.

ExonHit a une stratégie commerciale à plusieurs composantes pour bénéficier au mieux de sa position dominante dans le domaine de l'épissage alternatif. La société a des revenus provenant de la commercialisation de SpliceArray, une nouvelle génération de puces à ADN permettant aux chercheurs de détecter des informations cruciales sur les pathologies. Ces produits sont commercialisés à travers le monde en partenariat avec la société Agilent. Dans le domaine du diagnostic, la société a une collaboration stratégique avec la société bioMérieux afin de mettre au point des diagnostics sanguins dans le domaine des cancers.

En parallèle, ExonHit développe son propre portefeuille thérapeutique dans le domaine des maladies neurodégénératives et des cancers. La société a des essais cliniques en cours, un portefeuille de produits pré clinique et travaille en collaboration avec la société Allergan afin de découvrir et de développer de nouveaux médicaments dans le domaine de la douleur, de l'ophtalmologie et des maladies neurodégénératives. Cette collaboration procure des fonds pour la recherche d' ExonHit.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS,
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

ExonHit Therapeutics a été fondée en 1997, est basée à Paris et a également un laboratoire de recherche à Gaithersburg (Maryland, USA). La société est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (code : ALEHT).

Contacts

ExonHit Therapeutics

Bruno Tocqué, Président du Directoire
Philippe Rousseau, Directeur Financier

Tel: 33 1 58 05 47 00
philippe.rousseau@exonhit.com

EuroLand Finance

Marc Fiorentino, Président
Cyril Temin, Partner

Tel : 33 1 44 70 20 80
ctemin@euroland-finance.com

Relations Presse

Valérie Auffray / David Dible, Citigate Dewe Rogerson

Tel : 44 (0)207 638 9571
valerie.auffray@citigatedr.co.uk

Diffusion du communiqué

Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription d'actions aux Etats-Unis ou tout autre juridiction. Les actions ExonHit n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne pourront être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis sans procéder à un enregistrement ou sans bénéficier d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément au Securities Act. Il ne sera pas fait appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est et ne doit être distribuée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.